

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 août 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 212 Vœu au Préfet de Police sur les effectifs de police sur le territoire parisien.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le rapport de la Cour des Comptes intitulé « l'organisation et la gestion des forces de sécurité publique », publié le 7 juillet 2011, pointant une baisse des effectifs de 5,3 % au niveau national depuis 2003 et l'absence d'un système d'allocation des emplois de la Préfecture de Police (contrairement à la norme nationale des Effectifs Départementaux de Fonctionnement Annuel) ;

Vu la situation spécifique de Paris, Ville Capitale, accueillant près de 30 millions de touristes chaque année ;

Vu la population parisienne de plus de 2 millions d'habitants ;

Vu le passage quotidien de millions de non-résidents sur le territoire parisien qui fait de la capitale une zone de transit sans commune mesure avec les autres territoires franciliens ;

Vu la condition posée par la Ville de Paris à l'approbation du plan « 1.000 caméras » : un maintien des effectifs policiers dans la capitale ;

Vu les besoins croissants en effectifs de police dus à l'augmentation des actes de violence sur le territoire parisien (en particulier au cours de l'année 2010 pour les vols avec violence) ;

Vu les nombreuses inquiétudes d'habitants se plaignant du manque de présence policière dans les quartiers populaires ;

Vu les craintes répétées émises par des Maires d'arrondissement sur les évolutions des effectifs de police affectés dans leurs arrondissements ;

Vu l'absence de mise en place de méthode transparente connue prenant en compte les particularités parisiennes pour le calcul des besoins en effectifs policiers parisiens ;

Vu l'adoption, aux cours des derniers mois, de plusieurs vœux du Conseil de Paris demandant à la Préfecture de Police une stabilisation, voire un accroissement, des effectifs de police ;

Vu le vœu voté en Conseil de Paris, en septembre 2010, demandant un état des effectifs policiers parisiens mais resté depuis sans réponse ;

Conformément au courrier du Maire de Paris adressé au Préfet de Police et en vue de la meilleure cohérence territoriale des services rendus par la police d'agglomération ;

Sur la proposition de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu de connaître :

- les effectifs de police présents sur le territoire parisien,
- leur répartition par arrondissement, et la part de ces effectifs mobilisables sur les missions d'agglomération,
- les baisses localisées qui ont été enregistrées et celles qui sont prévues,
- un véritable plan stratégique de détermination des besoins territoriaux localisés en effectifs de police.